
États financiers intermédiaires du Régime d'épargne-études Génération (non audités)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024

Avis :

Les états financiers intermédiaires n'ont pas été révisés ni audités par les auditeurs externes du régime.

États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Annexe du portefeuille	7–12
Notes annexes	13–22

Régime d'épargne-études Génération

États de la situation financière

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2024 \$
		(non audités)	(audités)
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		27 090 050	14 264 362
Placements à la juste valeur	6	607 297 905	628 132 431
Subventions à recevoir		375 371	693 463
Dividendes à recevoir		245 457	262 912
Intérêts à recevoir		3 568 156	3 602 692
		638 576 939	646 955 860
Passif			
Créditeurs		1 150 220	1 151 594
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	4	16 165	4 080
Somme à verser à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	4	1 083 673	2 520 971
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	4	203 636	—
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		636 123 245	643 279 215
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :			
Cotisations des souscripteurs	5	378 772 385	404 369 509
Cumul des subventions gouvernementales		155 425 932	164 268 334
Plus-value des placements		32 298 794	(5 289 974)
Revenu de placement cumulé et distribué et profits réalisés sur les placements		69 626 134	79 931 346
		636 123 245	643 279 215

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de
la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.


_____, administrateur


_____, administrateur


_____, administrateur

Régime d'épargne-études Génération

États du résultat global (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2024 et 2023
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
Produits		(non audités)	(non audités)
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		7 904 735	7 744 075
Dividendes		1 513 967	1 444 704
Gains (pertes) réalisés à la cession de placements		(7 136 031)	(7 270 685)
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements		37 588 768	(19 399 273)
		39 871 439	(17 481 179)
Charges		4 596 606	4 620 151
Frais d'administration	4	76 250	80 396
Honoraires d'audit		19 232	21 345
Autres charges		5 525	5 525
Comité d'examen indépendant		4 697 613	4 727 417
(Diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		35 173 826	(22 208 596)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2024 et 2023
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de l'exercice		(non audités) 643 279 215	(non audités) 667 531 232
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		35 173 826	(22 208 596)
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais	5	12 251 457	15 876 799
Subventions gouvernementales reçues			
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)		1 357 106	2 209 072
Bon d'études canadien (BEC)		473 217	525 199
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)		7 200	16 802
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)		(9 337)	(9 328)
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS)		—	(2 300)
		14 079 643	18 616 244
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		(37 848 581)	(35 914 852)
Remboursement des cotisations des souscripteurs			
Paiements aux bénéficiaires		(10 670 588)	(9 893 587)
Subventions gouvernementales		(2 436 673)	(1 779 586)
Revenu tiré des subventions gouvernementales		(5 453 597)	(3 502 439)
Revenu tiré des cotisations des souscripteurs		(56 409 439)	(51 090 464)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de la période		636 123 245	612 848 416

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études Génération

Tableaux des flux de trésorerie (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2024 \$	2023 \$
	(non audités)	(non audités)
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation	35 173 826	(22 208 596)
Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les placements	(37 588 768)	19 399 273
Perte réalisée à la cession de placements	7 136 031	8 091 349
(Diminution) augmentation de la somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	(1 437 298)	(477 407)
Diminution de la subvention à recevoir	318 092	223 431
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	34 536	105 255
(Diminution) augmentation des dividendes à recevoir	17 455	4 233
(Diminution) des créditeurs	(1 374)	206 277
Augmentation (diminution) de la somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	12 085	13 316
Augmentation de la somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global inc.	203 636	195 422
Achat de placements	(142 488 890)	(50 114 825)
Produit de la vente de placements	193 776 153	69 014 891
	55 155 483	24 452 639
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs payées	(37 848 581)	(35 914 852)
Cotisations des souscripteurs reçues	12 251 457	15 876 799
Subventions gouvernementales reçues	1 828 186	2 739 445
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(18 560 858)	(15 175 612)
	(42 329 796)	(32 474 220)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12 825 687	(8 021 581)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	14 264 362	20 818 800
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	27 090 050	12 797 219
Activités d'exploitation		
Intérêts reçus	7 939 271	7 849 330
Dividendes reçus	1 531 422	1 448 937

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Placements des cotisations des souscripteurs (64,2 %)			
Titres de gouvernements (10,6 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,25 % 15 juin 2026	15 675 000	15 640 442	15 216 193
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	2 675 000	2 687 917	2 504 817
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2031	590 000	568 548	565 326
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	6 455 000	6 649 527	6 396 776
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,1 % 15 juin 2028	6 025 000	5 998 912	6 071 100
Fiducie du Canada pour l'habitation 4,25 % 15 mars 2034	6 000 000	6 412 440	6 442 276
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 ^{er} juin 2027	645 000	588 210	617 497
Gouvernement du Canada 2 % 1 ^{er} décembre 2051	10 650 000	8 403 752	8 426 067
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 ^{er} décembre 2048	12 902 000	15 435 920	12 068 531
Gouvernement du Canada, 3,245 %, 24 août 2027	8 965 000	9 008 032	9 084 952
	71 393 700	67 393 535	
Titres de gouvernements provinciaux (14,5 %)			
Province de la Colombie-Britannique 2,800 % 18 juin 2048	1 000 000	921 540	798 600
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	3 508 000	3 970 372	3 506 000
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	6 005 000	6 318 092	4 896 357
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	6 645 000	7 620 149	7 054 133
Province de l'Ontario 1,55 % 1 ^{er} novembre 2029	13 600 000	11 429 576	12 659 424
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	27 960 000	29 169 206	22 461 946
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	8 650 000	9 073 739	7 992 686
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	6 000 000	5 761 680	6 145 620
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	750 000	915 025	812 318
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	14 765 000	19 473 411	17 164 755
Province de Québec 2,750 % 1 ^{er} septembre 2027	6 509 000	6 706 805	6 474 047
Province de Québec 5,000 % 1 ^{er} décembre 2041	1 462 000	1 844 554	1 629 253
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	427 000	567 697	473 859
	103 771 846	92 068 998	
Titres municipaux (1,8 %)			
Ville de Montréal 4,250 % 1 ^{er} septembre 2033	4 360 000	4 343 837	4 534 427
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,5 % 19 avril 2026	6 900 000	6 533 610	6 833 139
	10 877 447	11 367 566	
Titres d'institutions financières (8,1 %)			
Banque de Montréal 3,190 % 1 ^{er} mars 2028	1 935 000	1 931 053	1 926 428
Banque de Montréal 4,309 % 1 ^{er} juin 2027	900 000	900 000	917 334
La Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	1 945 000	1 931 243	1 931 910
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	1 010 450	989 540
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 % 29 mai 2027	3 000 000	3 039 180	3 104 936
FPI Propriétés de Choix 3,532 % 11 juin 2029	750 000	711 953	736 943
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	10 000 000	9 962 100	9 512 700
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	4 550 000	4 664 735	4 558 964
Fortified Trust 1,964 % 23 octobre 2026	750 000	750 000	726 638
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	1 505 000	1 967 309	1 771 671
Banque Manuvie du Canada 4,546 % 8 janvier 2029	2 000 000	2 011 680	2 070 876
Banque Nationale du Canada 5,023 % 1 ^{er} juin 2029	1 000 000	1 022 280	1 054 820
Banque Royale du Canada 3,369 % 29 septembre 2025	1 220 000	1 220 000	1 215 266
Banque Royale du Canada 4,632 % 1 ^{er} mai 2028	5 000 000	5 044 550	5 186 449
Financière Sun Life inc. 3,15 % 18 novembre 2036	7 500 000	6 928 875	7 032 300
La Banque Toronto Dominion 5,376 % 21 octobre 2027	3 500 000	3 600 695	3 685 196
La Banque Toronto-Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	5 035 000	5 492 279	4 955 195
	52 188 382	51 377 166	

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
Titres de sociétés (13,4 %)			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	2 030 000	1 955 117	1 752 966
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	1 935 000	1 896 958	1 940 302
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	4 305 000	4 281 623	4 203 617
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 2028	3 943 000	4 189 071	3 920 367
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembre 2045	1 905 000	1 976 399	1 737 455
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	2 100 000	1 958 529	1 762 551
Enbridge Inc. 4,240 % 27 août 2042	3 518 000	3 357 236	3 145 549
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	2 500 000	2 700 650	2 177 000
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	2 200 000	2 196 964	1 805 980
Honda Canada Finance Inc. 4,899 % 21 février 2029	2 000 000	2 000 000	2 093 176
Hydro One Inc. 4,16 % 27 janvier 2033	6 960 000	6 997 584	7 126 553
Hydro One Inc. 4,89 % 13 mars 2037	6 465 000	6 510 126	6 770 859
Hydro One Inc. 4,91 % 27 janvier 2028	2 250 000	2 301 075	2 356 785
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	3 165 000	3 936 360	3 482 165
Hydro One Ltd., 4,25 %, 4 janvier 2035	1 500 000	1 499 445	1 527 795
Hyundai Capital Canada 4,895 % 31 janvier 2029	750 000	757 635	778 535
McDonald's Corporation 4,857 % 21 mars 2031	1 200 000	1 200 000	1 262 490
Metro inc. 3,390 % 6 décembre 2027	4 046 000	4 155 551	4 030 828
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	2 010 000	1 949 929	1 696 139
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	2 000 000	1 999 940	1 908 340
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 ^{er} juin 2027	2 000 000	2 151 300	1 965 660
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 ^{er} février 2030	2 500 000	2 703 350	2 427 375
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	6 915 000	7 752 149	6 904 213
Telus Corporation 3,625 % 1 ^{er} mars 2028	3 615 000	3 992 130	3 608 204
Telus Corporation 5,25 % 15 novembre 2032	3 000 000	3 072 780	3 183 512
Toronto Hydro Corporation 4,61 % 14 août 2033	2 250 000	2 284 245	2 374 695
Toyota Credit Canada Inc. 4,46 % 19 janvier 2029	2 250 000	2 253 195	2 321 526
TransCanada Pipelines 3,000 % 18 septembre 2029	2 500 000	2 627 365	2 435 900
TransCanada Pipelines 3,300 % 17 juillet 2025	3 734 000	3 996 547	3 715 143
Crédit VW Canada Inc. 4,21 % 19 août 2027	900 000	899 802	908 249
		89 553 055	85 323 929
Fonds négociés en bourse (7,1 %)			
FINB BMO S&P 500	449 575	20 823 267	38 249 841
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF	80 331	2 712 961	4 606 983
FNB indiciel S&P 500 Vanguard	23 281	1 461 557	2 171 652
		24 997 785	45 028 476
Actions (8,6 %)			
Mines Agnico Eagle Limitée	11 123	770 268	1 211 851
Alimentation Couche-Tard inc.	19 856	695 365	1 484 633
Altius Minerals Corporation	23 782	306 103	619 283
ARC Resources Ltd.	31 371	323 489	717 141
ATS Corporation	7 766	281 719	304 738
Banque de Montréal	14 867	1 612 957	1 814 369
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 187	1 196 880	1 192 820
BCE inc.	28 700	1 634 959	1 349 474
Boyd Group Services Inc.	1 667	353 238	341 668
Brookfield Corporation	28 124	1 220 998	2 020 147
BRP Inc.	2 910	262 177	234 226
CAE inc.	10 521	226 686	267 128
Corporation Cameco	5 849	329 807	377 904
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	12 773	1 468 923	2 022 860
Canadian Natural Resources Limited	39 701	1 199 747	1 782 972
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	15 770	902 002	1 824 116
CCL Industries Inc.	8 661	516 566	714 099
CGI inc.	10 220	871 777	1 590 437

Régime d'épargne-études Génération
Annexe du portefeuille (non auditée)

Au 30 septembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Valeur		
	nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Groupe Colliers International	2,987	277,068	613,082
Constellation Software Inc.	188	364,372	827,200
Dollarama Inc.	5,764	290,446	798,545
Enbridge Inc.	32,879	1,530,532	1,806,372
FirstService Corporation	2,305	407,423	569,589
Fortis Inc.	7,785	364,905	478,388
Franco-Nevada Corporation	4,014	509,723	674,272
Fiducie de placement immobilier Granite	4,212	320,658	343,826
iA Société financière inc.	5,026	433,701	563,415
Intact Corporation financière	5,694	794,762	1,478,731
Kinross Gold Corporation	62,806	442,597	795,752
Les Compagnies Loblaw limitée	7,497	496,713	1,350,059
Société financière Manuvie	19,321	473,121	772,260
Northland Power Inc.	24,165	643,486	563,769
Nutrien Ltd.	13,454	875,734	874,375
Onex Corporation	7,696	634,080	729,042
Open Text Corporation	7,667	344,010	345,168
Pembina Pipeline Corporation	10,652	460,276	593,849
Power Corporation du Canada	18,150	527,309	774,279
Prairiesky Royalty Ltd.	26,536	545,667	729,475
Restaurant Brands International	6,775	513,406	661,172
Rogers Communications Inc.	4,562	276,074	248,082
Banque Royale du Canada	29,518	3,128,405	4,982,638
Shopify Inc.	21,570	1,816,801	2,337,110
Financière Sun Life inc.	13,164	786,125	1,032,716
Suncor Énergie inc.	14,464	642,827	722,043
Corporation TC Énergie	23,110	1,286,620	1,485,742
Ressources Teck limitée	14,562	600,568	1,028,660
Telus Corporation	32,744	883,682	742,961
Thomson Reuters Corporation	1,964	183,408	453,075
Industries Toromont ltée	4,991	334,011	658,912
La Banque Toronto-Dominion	16,361	1,256,029	1,399,193
Tourmaline Oil Corporation	3,809	142,296	239,243
Waste Connections Inc.	6,250	681,997	1,510,938
West Fraser Timber Company Ltd.	2,318	237,004	305,443
Westshore Terminals Investment Corporation	21,843	458,420	529,693
Wheaton Precious Metals Corp.	6,614	207,235	546,316
		38,345,152	54,435,251
Total des placements des cotisations des souscripteurs		391,127,367	406,994,921
Placements des subventions gouvernementales (31,6 %)			
Titres de gouvernements (4,9 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,25 % 15 juin 2026	5,505,000	5,495,464	5,343,869
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	1,090,000	1,095,357	1,020,654
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2031	2,500,000	2,409,100	2,395,450
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	2,800,000	2,881,761	2,774,744
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,1 % 15 juin 2028	2,210,000	2,200,431	2,226,910
Fiducie du Canada pour l'habitation 4,25 % 15 mars 2034	3,700,000	3,954,338	3,972,737
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 ^{er} juin 2027	882,000	804,437	844,392
Gouvernement du Canada 2 % 1 ^{er} décembre 2051	4,300,000	3,392,660	3,402,074
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 ^{er} décembre 2048	6,039,000	7,407,125	5,648,881
Gouvernement du Canada, 3,245 %, 24 août 2027	3,385,000	3,401,248	3,430,291
		33,041,921	31,060,002

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
Titres de gouvernements provinciaux (6,5 %)			
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	1 052 000	1 190 659	1 051 400
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	2 490 000	2 624 166	2 030 296
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	2 661 000	3 056 306	2 824 838
Province de l'Ontario 1,55 % 1 ^{er} novembre 2029	5 700 000	4 790 337	5 305 788
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	12 890 000	13 527 635	10 355 310
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	3 875 000	3 989 943	3 580 538
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	3 000 000	2 880 840	3 072 810
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	375 000	458 355	406 159
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	6 930 000	9 139 908	8 056 333
Province de Québec 2,750 % 1 ^{er} septembre 2027	3 190 000	3 289 034	3 172 870
Province de Québec 5,000 % 1 ^{er} décembre 2041	833 000	1 049 730	928 295
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	192 000	255 264	213 070
		46 252 177	40 997 707
Titres municipaux (0,8 %)			
Ville de Montréal 4,250 % 1 ^{er} septembre 2033	1 730 000	1 723 587	1 799 211
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,5 % 19 avril 2026	3 215 000	3 044 284	3 183 847
		4 767 871	4 983 058
Titres d'institutions financières (3,8 %)			
Banque de Montréal 3,190 % 1 ^{er} mars 2028	910 000	908 144	905 969
Banque de Montréal 4,309 % 1 ^{er} juin 2027	450 000	450 000	458 667
La Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	915 000	908 509	908 842
La Banque de Nouvelle-Écosse 4,68 % 1 ^{er} février 2029	700 000	699 783	728 638
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	992 890	989 540
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 % 29 mai 2027	1 000 000	1 013 060	1 034 979
FPI Propriétés de Choix 3,532 % 11 juin 2029	750 000	711 953	736 943
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	4 500 000	4 482 945	4 280 715
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	1 850 000	1 903 640	1 853 645
Fortified Trust 1,964 % 23 octobre 2026	230 000	230 000	222 836
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	695 000	908 530	818 147
Banque Manuvie du Canada 4,546 % 8 janvier 2029	750 000	754 380	776 579
Banque Nationale du Canada 5,023 % 1 ^{er} juin 2029	600 000	613 368	632 892
Banque Royale du Canada 4,632 % 1 ^{er} mai 2028	3 000 000	3 026 730	3 111 869
Financière Sun Life inc. 3,15 % 18 novembre 2036	2 790 000	2 577 542	2 616 016
La Banque Toronto Dominion 5,376 % 21 octobre 2027	1 750 000	1 800 348	1 842 598
La Banque Toronto-Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	2 013 000	2 195 821	1 981 094
		24 177 643	23 899 969
Titres de sociétés (5,8 %)			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	935 000	900 574	807 401
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	910 000	892 109	912 493
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	1 752 000	1 742 497	1 710 740
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 2028	1 608 000	1 706 960	1 598 770
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembre 2045	895 000	928 545	816 285
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	970 000	904 652	814 131
Enbridge Inc. 4,240 % 27 août 2042	1 416 000	1 343 518	1 266 088
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	1 000 000	1 075 412	870 800
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	1 020 000	1 018 592	837 318
Honda Canada Finance Inc. 4,899 % 21 février 2029	1 000 000	1 000 000	1 046 588
Hydro One Inc. 4,16 % 27 janvier 2033	2 585 000	2 598 959	2 646 859
Hydro One Inc. 4,89 % 13 mars 2037	2 635 000	2 653 392	2 759 662
Hydro One Inc. 4,91 % 27 janvier 2028	750 000	767 025	785 595
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	1 258 000	1 584 882	1 384 064
Hydro One Ltd., 4,25 %, 4 janvier 2035	800 000	799 704	814 824

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Hyundai Capital Canada 4,895 % 31 janvier 2029	750 000	757 635	778 535
McDonald's Corporation 4,857 % 21 mars 2031	585 000	585 000	615 464
Metro inc. 3,390 % 6 décembre 2027	1 644 000	1 689 243	1 637 835
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	930 000	902 235	784 781
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	1 000 000	999 970	954 170
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 ^{er} juin 2027	1 000 000	1 075 650	982 830
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 ^{er} février 2030	1 000 000	1 081 340	970 950
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	785 000	876 861	783 775
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	1 925 000	2 160 524	1 921 997
Telus Corporation 3,625 % 1 ^{er} mars 2028	1 465 000	1 618 364	1 462 246
Telus Corporation 5,25 % 15 novembre 2032	1 000 000	1 024 260	1 061 171
Toronto Hydro Corporation 4,61 % 14 août 2033	800 000	812 176	844 336
Toyota Credit Canada Inc. 4,46 % 19 janvier 2029	1 250 000	1 251 775	1 289 736
TransCanada Pipelines 3,300 % 17 juillet 2025	1 362 000	1 458 098	1 355 122
Transcanada Pipelines Ltd. 3,000 % 18 septembre 2029	1 600 000	1 621 939	1 558 976
Crédit VW Canada Inc. 4,21 % 19 août 2027	500 000	499 890	504 583
		38 331 781	36 578 125
Fonds négociés en bourse (6,4 %)			
FINB BMO S&P 500	114 942	5 350 896	9 779 265
FINB BMO S&P 500	167 042	7 740 039	14 211 933
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF	200 590	6 782 534	11 503 837
FNB indiciel S&P 500 Vanguard	57 917	3 632 132	5 402 498
		23 505 601	40 897 533
Actions (3,4 %)			
Mines Agnico Eagle Limitée	4 472	309 658	487 224
Alimentation Couche-Tard inc.	7 981	279 648	596 739
Altius Minerals Corporation	9 546	122 914	248 578
ARC Resources Ltd.	12 603	130 003	288 104
ATS Corporation	3 117	113 072	122 311
Banque de Montréal	5 979	650 915	729 677
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 516	487 476	480 164
BCE inc.	11 541	656 798	542 658
Boyd Group Services Inc.	669	141 868	137 118
Brookfield Corporation	11 307	493 476	812 182
BRP Inc.	1 168	105 233	94 012
CAE inc.	4 223	91 012	107 222
Corporation Cameco	2 355	132 848	152 157
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5 136	596 237	813 389
Canadian Natural Resources Limited	5 974	244 414	268 292
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	6 340	366 788	733 348
CCL Industries Inc.	3 476	207 696	286 596
Canadian Natural Resources Limited	9 991	238 406	448 696
CGI inc.	4 107	354 513	639 132
Colliers International	1 199	111 207	246 095
Constellation Software Inc.	76	147 385	334 400
Dollarama Inc.	2 320	117 184	321 413
Enbridge Inc.	13 224	615 327	726 526
FirstService Corporation	925	163 506	228 577
Fortis Inc.	3 134	146 858	192 584
Franco-Nevada Corporation	1 611	205 690	270 616
Fiducie de placement immobilier Granite	1 690	128 663	137 955
iA Société financière inc.	2 017	174 056	226 106
Intact Corporation financière	2 288	320 209	594 194
Kinross Gold Corporation	25 538	180 271	323 566

**Régime d'épargne-études Génération
Annexe du portefeuille (non audité)**

Au 30 septembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Société financière Manuvie	7 778	193 197	310 887
Northland Power Inc.	9 700	258 628	226 301
Nutrien Ltd.	5 409	352 588	351 531
Onex Corporation	3 089	254 865	292 621
Open Text Corporation	3 077	138 064	138 527
Pembina Pipeline Corporation	4 288	185 179	239 056
Power Corporation du Canada	7 286	211 672	310 821
Prairiesky Royalty Ltd.	10 652	216 669	292 823
Restaurant Brands International	2 719	206 093	265 347
Rogers Communications Inc.	1 837	111 477	99 896
Banque Royale du Canada	11 868	1 264 518	2 003 319
Shopify Inc.	8 677	730 099	940 153
Financière Sun Life inc.	5 299	316 757	415 707
Suncor Énergie inc.	5 823	259 938	290 684
Corporation TC Énergie	9 294	516 878	597 511
Ressources Teck limitée	5 856	241 366	413 668
Telus Corporation	13 144	354 728	298 237
Thomson Reuters Corporation	788	73 597	181 784
Industries Toromont Itée	2 003	134 351	264 436
La Banque Toronto-Dominion	6 567	504 417	561 610
Tourmaline Oil Corporation	1 533	57 225	96 288
Waste Connections Inc.	2 514	276 556	607 760
West Fraser Timber Company Ltd.	930	95 095	122 546
Westshore Terminals Investment Corporation	8 768	183 678	212 624
Wheaton Precious Metals Corp.	2 662	84 202	219 881
		15 455 348	21 886 590
Total des placements des subventions gouvernementales		185 532 342	200 302 984
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales (95,7%)		576 659 709	607 297 905
Trésorerie (4,3%)		27 090 050	27 090 050
Équivalents de trésorerie (%)		-	-
Total du portefeuille (100,0%)		603 749 759	634 387 955

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été administré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. Elle continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario), L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Fondation et ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes d'un contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études sont payés à partir du revenu tiré des cotisations du souscripteur.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de ACGI le 25 novembre 2024.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

a) Classement, comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Le Régime classe ses placements en fonction de son modèle d'affaires pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et le rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le Régime est principalement axé sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Régime ne s'est pas prévalu de l'option de désigner irrévocablement des titres de participation à leur juste valeur au moyen d'autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont uniquement le capital et les intérêts; cependant, ces titres ne sont pas détenus à des fins de collecte des flux de trésorerie contractuels ni à des fins à la fois de collecte des flux de trésorerie contractuels et de vente. La collecte des flux de trésorerie contractuels n'a qu'un rôle accessoire dans l'atteinte des objectifs du modèle d'affaires du Régime. Par conséquent, tous les investissements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

a) *Classement, comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)*

Les achats et les ventes réguliers de placements sont comptabilisés à la date de l'opération, c'est-à-dire à la date à laquelle le Régime s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés dans les états du résultat global.

Les revenus de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans les états du résultat global à titre de revenu de dividendes lorsque le droit du Régime de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende seront versés au Régime et que le montant du dividende peut être évalué de façon fiable. Les intérêts sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif dans les états du résultat global.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements sont comptabilisés dans les états du résultat global. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

b) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

c) *Dépréciation d'actifs financiers*

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent : la trésorerie, les subventions à recevoir, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, les créditeurs et les sommes à verser au Régime d'épargne-études Avancé, à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et au gestionnaire du fonds, soit Les actifs de croissance Global Inc.

À chaque date de clôture, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes au titre des subventions à recevoir, et des intérêts et dividendes à recevoir, et ce, à un montant correspondant aux créances irrécouvrables attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la déduction pour pertes à un montant correspondant aux créances irrécouvrables attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie est classée comme un coût amorti, comme décrit ci-dessus, et les équivalents de trésorerie sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

f) *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

g) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir à l'égard des parts souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais pour services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

h) *Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement.

Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du régime *Alberta Centennial Education Savings* (l'« ACES »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du REECA, qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné; et iii) qu'ils respectaient le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h) Subventions gouvernementales (suite)

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

En 2015, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions qui y sont associées seront respectées. Les subventions gouvernementales reçues ou à recevoir par le Régime à l'égard d'un bénéficiaire sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net, sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances, comme lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime, que la subvention soit comptabilisée à titre de réduction de subvention accumulée au moment du remboursement.

3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables déterminantes et formuler des jugements qui ont une incidence sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous :

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Régime, le jugement le plus important consiste à désigner le portefeuille comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement fournit des renseignements fiables et plus pertinents sur les effets des opérations, la situation financière et les flux de trésorerie du Régime.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (ACGI) des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait aux actifs du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Le passif du Régime comprend une somme de 16 165 \$ (4 080 \$ le 31 mars 2024) à verser au Régime d'épargne-études Avancé et une somme de 203 636 \$ (0 \$ le 31 mars 2024) à verser à ACGI par l'intermédiaire de la Fondation au titre des frais d'administration le 30 septembre 2024. Le Régime doit à la Fondation 1 083 673 \$ (2 520 971 \$ le 31 mars 2024) à l'égard des frais perçus auprès des souscripteurs.
- c) La Corporation REEE Global a reçu des frais de souscription des souscripteurs qui sont déduits des cotisations versées par les souscripteurs, et au 31 décembre 2022, il n'y avait aucuns frais de souscription à recevoir des souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à ACGI de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à La Corporation REEE Global jusqu'en décembre 2020 et à ACGI à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces frais correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds.

5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les périodes closes le 30 septembre 2024 et le 31 mars 2024 s'établissent comme suit :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	404 369 509	435 036 404
Cotisations des souscripteurs	12 754 000	31 483 269
Frais de souscription	(305 606)	(650 241)
Frais de tenue de compte	-	(989 846)
Primes d'assurance	(76 341)	(167 392)
Frais pour services spéciaux	(120 596)	(424 151)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(37 848 581)	(59 918 534)
Solde à la fin de l'exercice	378 772 385	404 369 509

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2024
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur				
au 30 septembre 2024				
Équivalents de trésorerie	—	—	—	—
Placements – titres à revenu fixe	—	445 050 055	—	445 050 055
Placements – titres de capitaux propres	162 247 850	—	—	162 247 850
	162 247 850	445 050 055	—	607 297 905
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2024
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur				
au 31 mars 2024				
Équivalents de trésorerie	—	3 728 588	—	3 728 588
Placements – titres à revenu fixe	—	480 686 044	—	480 686 044
Placements – titres de capitaux	147 446 387	—	—	147 446 387
	147 446 387	484 414 632	—	631 861 019

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux au cours du semestre clos le 30 septembre 2024 et de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

8. Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. L'exposition du Régime à de tels risques est concentrée dans ses avoirs investis et est liée au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, d'autres risques de prix, et le risque de change), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers de portefeuille du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a repéré deux principaux facteurs de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe, le risque de prix lié aux titres de capitaux propres et le risque de change lié aux fluctuations des taux de change attribuables aux fonds négociés en bourse (« FNB ») cotés sur le marché canadien et ayant une exposition aux actions américaines.

- *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

8. Gestion du risque (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024 :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
	%	%
Moins de 1 an	1,4	10,3
De 1 an à 3 ans	17,2	16,3
De 3 ans à 5 ans	23,8	18,4
Plus de 5 ans	57,6	55,0
	100,0	100,0

Au 30 septembre 2024, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (1 % au 31 mars 2024), le portefeuille de placements d'instruments de créance aurait augmenté ou diminué d'environ 32,9 M\$ (32,3 M\$ au 31 mars 2024). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels différeront grandement.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actifs la plus touchée par l'autre risque représente 13,9 % (12,2 % au 31 mars 2024), et les titres de capitaux propres représentent 12,3 % (10,7 % au 31 mars 2024).

Au 30 septembre 2024, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 1 539 914 \$ (1 398 847 \$ au 31 mars 2024). Dans les faits, les résultats de négociation réels différeront grandement.

iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les taux de change. Le Régime détient des FNB cotés sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 12,7 % (11,2 % au 31 mars 2024) du portefeuille. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 783 500 \$ (716 600 \$ au 31 mars 2024) si le taux de change du dollar américain s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle diffèrera de façon significative.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2024 et 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

8. Gestion du risque (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement de l'Instruction générale 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les titres à revenu fixe du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établissait comme suit :

	30 septembre 2024 %	31 mars 2024 %
Notations des obligations		
AAA (élevée)/AAA/AA (élevée)/AAL	36,40	60,70
AA/A (élevée)/A/AL	49,80	24,50
BBB/BB/BBB (élevée)/BBB (faible)	13,80	14,80
	100,00	100,00

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Les sources secondaires utilisées incluent Moody's Investors Service et Standard & Poors.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de fonds en caisse et d'équivalents de trésorerie et investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités attendues. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et le paiement des PAE. Les autres passifs financiers sont tous exigibles dans un délai d'un mois.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2023 et 31 mars 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, ACGI, La Corporation REÉÉ Global et Sam Bouji, l'unique actionnaire de ACGI et de La Corporation REÉÉ Global, ont conclu avec la CVMO une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- i) La Corporation REÉÉ entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études, et elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et a remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- ii) ACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il est décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs de ACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- iii) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

ACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à ACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

Jusqu'à ce que La Corporation REÉÉ Global et ACGI aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, ACGI ne peut pas, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée ni toute autre dette subordonnée;
- iii) effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende, de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, à un dirigeant, à un associé, à un actionnaire, à une société liée ou à une entreprise associée.
- iv) Les conditions ci-dessus ont été remplies et les contrôles des fonds propres ne s'appliquent plus depuis le 31 mars 2023

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si ACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le total des montants dus à ces bénéficiaires sera versé à l'organisme Passeport pour ma réussite.